



Assemblée générale

Distr. limitée
2 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Cinquième Commission
Points 118 et 48 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement et
préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement

**Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/63/L.66**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur
de l'Assemblée générale**

I. Demandes figurant dans le projet de résolution

1. Aux paragraphes 1 et 10 du projet de résolution A/63/L.66 intitulé « Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et son impact sur le développement », l'Assemblée générale :

a) Déciderait que la conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement : i) se tiendrait du 1^{er} au 3 juin 2009 au Siège de l'Organisation des Nations Unies; ii) se tiendrait au plus haut niveau; iii) serait présidée par le Président de l'Assemblée générale; iv) comprendrait une courte séance d'ouverture, des séances plénières et quatre tables rondes interactives, qui examineraient les principales questions dont la conférence serait saisie, telle qu'indiquées dans le projet de résolution; et v) donnerait lieu à un document final concis qui serait convenu par les États



Membres et donnerait aussi lieu à des synthèses des tables rondes, qui seraient incorporées au rapport final de la conférence;

b) Prierait le Secrétaire général d'apporter toute l'assistance voulue aux préparatifs et à la conférence.

II. Corrélation entre les demandes et le programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009

2. Il ne serait pas apporté de modification au programme de travail, mais les dispositions des paragraphes 1 et 10 du projet de résolution A/63/L.66 se rapporteraient au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), au chapitre 27 (Information), au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et au chapitre 33 (Sûreté et sécurité), du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009.

III. Activités par lesquelles il serait donné suite aux demandes

3. En ce qui concerne l'application des paragraphes 1 et 10 du projet de résolution A/63/L.66, la convocation de la conférence du 1^{er} au 3 juin 2009 entraînerait a) la prestation de services de secrétariat pour la conférence de haut niveau, qui compterait au total 11 séances, à savoir 7 séances plénières et 4 tables rondes interactives parallèles, avec interprétation dans six langues; b) le traitement de documents dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, à raison de 102 pages de documents de présession, 85 pages de documents de session et 17 pages de documents d'après session, ainsi que l'établissement de procès-verbaux pour les séances plénières; et c) des services d'appui centraux au titre des services contractuels concernant les techniciens du son affectés à la conférence. La conférence vient s'ajouter au calendrier des réunions et conférences approuvé pour 2009.

4. Étant donné qu'il s'agit d'une conférence de haut niveau et la présence vraisemblable d'un grand nombre de représentants et de membres de la presse, il faudrait renforcer les services de sécurité durant la conférence tant pour ce qui est du personnel que du matériel.

5. Dans le cadre des efforts visant à assurer le succès de la conférence, des activités de sensibilisation des médias seraient entreprises afin de tenir le public bien informé, et d'autres services d'information seraient fournis, y compris la couverture par les médias de la conférence elle-même.

IV. Montant estimatif des ressources nécessaires

A. Ressources nécessaires pour assurer les services de conférence

**Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)
et chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui)**

6. Les ressources nécessaires pour assurer les services de conférence, calculées selon le coût intégral, en ce qui concerne la conférence et les tables rondes sont

estimées à 817 000 dollars, à imputer au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (778 400 dollars) et au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) (38 600 dollars) du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Le montant total des dépenses afférentes à la conférence est ventilé ci-après.

	<i>I. Séance plénières</i>	<i>II. Tables rondes interactives parallèles</i>	<i>Montant total des ressources additionnelles nécessaires</i>	<i>Montant à absorber</i>	Montant total net
Service des séances	72 600	48 800	121 400	(72 600)	48 800
Documentation de présession	218 900	–	218 900	–	218 900
Documentation en cours de session	177 700	–	177 700	–	177 700
Documentation d'après session	36 200	–	36 200	–	36 200
Procès-verbaux de séance	224 200	–	224 200	(224 200)	–
Autres services d'appui pour la conférence	23 700	14 900	38 600	–	38 600
Total	753 300	63 700	817 000	(296 800)	520 200

7. On a déterminé que les services à assurer pour les séances plénières d'une durée de trois jours seraient fournis au moyen des ressources allouées par l'Assemblée générale, étant entendu que l'Assemblée elle-même n'utiliserait pas ces ressources pendant les jours en question et que la brève séance plénière d'ouverture ne débiterait pas avant 10 heures, étant donné que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ne dispose pas de la capacité voulue pour assurer le service d'une séance avant l'heure considérée. Cette disposition permettrait de couvrir le coût des dépenses supplémentaires afférentes au service des séances et à l'établissement des procès-verbaux de séance décrits dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 296 800 dollars.

8. Après avoir examiné la capacité d'absorption dont il est fait mention dans le paragraphe qui précède, des ressources additionnelles d'un montant net de 520 200 dollars seraient nécessaires pour assurer le service de la conférence.

B. Ressources non liées au service de la conférence

Chapitre 27 (Information)

9. Un crédit d'un montant estimatif de 136 200 dollars serait nécessaire au titre des services d'information pour les activités ci-après :

a) Services à fournir par les attachés de presse pour assurer la couverture des séances ainsi que les services du personnel temporaire qui prêterait son concours pour les activités d'accréditation des médias lors de la conférence (12 100 dollars);

b) Heures supplémentaires au titre du personnel du Centre des médias et du Groupe de la photographie et pour l'accréditation des médias, pour un poste de liaison et pour l'élaboration de sites Web durant la conférence (26 200 dollars);

c) Services d'entrepreneurs individuels chargés d'élaborer les sites Web, activités de lecture optique, la création de sites Web, et recours à des photographes supplémentaires et à des rédacteurs de légendes (27 400 dollars);

d) Traduction de dossiers de presse et d'information générale, et de brochures (3 000 dollars);

e) Travaux contractuels d'imprimerie de dossiers de presse, d'historiques destinés à l'Assemblée générale, des feuilles imprimées recto verso et de brochures (7 100 dollars);

f) Fourniture de services aux centres d'information des Nations Unies aux fins d'activités de promotion et de sensibilisation des médias, portant notamment sur des interventions publiques et des conférences de presse afin de bien mettre en relief la conférence à venir, ainsi que la traduction de documents dans les langues locales (15 000 dollars);

g) Location du matériel dont ne dispose pas le Département de l'information afin de faciliter la couverture de la conférence par les médias, notamment un système de commutateurs portables et d'enregistrements vidéo pour un cinquième programme télévisé et autres articles divers (13 000 dollars);

h) Services contractuels pour des techniciens de télévision et des directeurs de télévision au titre des activités de couverture de la conférence par les médias (32 400 dollars).

Chapitre 33 (Sûreté et sécurité)

10. Des ressources supplémentaires estimées à 211 300 dollars seraient nécessaires au titre des heures supplémentaires et du sursalaire pour travail posté des agents de sécurité et du personnel du Groupe des cartes d'accès ainsi que de la location de matériel de sécurité.

11. Un montant de 126 000 dollars est requis au titre des heures supplémentaires et du sursalaire pour travail posté des agents de sécurité, afin de financer la planification et les périodes de travail supplémentaires qui seront nécessaires pour assurer les services de sécurité dans les salles de conférence et la présence de personnel du Groupe de la sécurité et de la lutte contre les incendies, de la Section des services spéciaux et du Groupe cynophile, eu égard au fait que la conférence se tiendra à très haut niveau et que de très nombreux délégués et journalistes devraient y assister.

12. Des ressources d'un montant de 36 800 dollars sont nécessaires au titre des heures supplémentaires du personnel du Groupe des cartes d'accès, dont les heures d'ouverture seront prolongées, ainsi que du matériel nécessaire à la fabrication des cartes d'accès des participants et des journalistes.

13. Un montant de 48 500 dollars est requis au titre de la location de courte durée de matériel de sécurité, afin de renforcer les moyens de contrôle à l'entrée des visiteurs, compte tenu du grand nombre de délégués et de journalistes attendus.

Dépenses supplémentaires découlant de l'adoption du projet de résolution A/63/L.66

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique	481 600
27. Information	136 200
28D. Bureau des services centraux d'appui	38 600
33. Sûreté et sécurité	211 300
Total	867 700

V. Possibilités de financement au moyen des crédits déjà ouverts

14. Comme il est indiqué au paragraphe 7, le montant estimatif (296 800 dollars) nécessaire au titre du service des réunions et de l'établissement des procès-verbaux de séance serait financé au moyen des ressources allouées à l'Assemblée générale. Aucun crédit n'a été prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 pour financer d'autres activités qui seraient approuvées en vertu des paragraphes 1 et 10 du projet de résolution A/63/L.66. Il n'est pas possible, à ce stade de trouver, dans les chapitres pertinents du budget-programme de l'exercice 2008-2009, des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées. Il faudrait donc prévoir l'ouverture d'un crédit additionnel.

VI. Fonds de réserve

15. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours. Faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

16. Comme il est noté dans la section XIII de la résolution 63/263 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2008, le solde du fonds de réserve s'établit à 5 122 000 dollars.

VII. Récapitulatif

17. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/63/L.66, des ressources supplémentaires d'un montant total de 867 700 dollars devront être inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, dont 481 600 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 136 200 dollars au chapitre 27 (Information),

38 600 dollars au chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) et 211 300 dollars au chapitre 33 (Sûreté et sécurité). Ce montant serait à imputer sur le fonds de réserve, ce qui supposerait l'ouverture d'un crédit additionnel pour l'exercice biennal 2008-2009.
